



Coordination Fédérale Régionale C G T des Services Publics (Teritoriaux) Provence-Alpes-Côte d'Azur

MOTION de la Conférence Régionale des syndicats CGT des agents territoriaux de la Région PACA

Nous, délégués de nos syndicats d'agents territoriaux de la région PACA, réunis à Sainte Tulle (04) les 10 et 11 mars 2016, lors de la 5^{ème} conférence régionale, affirmons la poursuite de nos actions régionales sur les questions de formation professionnelle des personnels des collectivités locales et de leurs établissements publics.

Parce qu'elle est, à la fois, un droit individuel garanti collectivement et un investissement pour le service public territorial, la formation doit être accessible à tous les agents territoriaux. C'est pourquoi nous militons pour que l'offre de formation du Centre National de Formation de la Fonction Publique Territoriale soit construite à partir des plans de formation établis par les collectivités et les établissements publics, en prenant en compte les besoins des personnels exprimés notamment lors des entretiens individuels.

Les évolutions des politiques publiques, comme les changements fréquents de réglementation, doivent pouvoir être rapidement intégrés. La montée en puissance des intercommunalités et les transferts de personnels liés aux réformes territoriales s'accompagnent de la mise en place de compétences nouvelles. Les usagers citoyens manifestent une exigence accrue en termes d'écoute, de proximité et de qualité de service. Les départs massifs à la retraite de nombreuses catégories de fonctionnaires et leur non remplacement modifient la gestion prévisionnelle des ressources humaines.

Le service public doit en permanence adapter ses missions et ses modalités. Cela passe par un besoin de qualification professionnelle des personnels territoriaux. Il s'agit de construire un processus fluide de l'intégration à la professionnalisation pour tous les agents, d'articuler les formations de perfectionnement à des finalités d'évolution des emplois et de développement des compétences.

La formation ne peut être détachée de la réalité statutaire et des différentes phases de la carrière : elle doit faciliter un déroulement de carrière dans le cadre de la reconnaissance des qualifications des agents.

L'outil principal pour cette formation, le CNFPT, doit retrouver dès cette année sa cotisation à 1%, voire plus. Nous exigeons des élus de la république qu'ils sanctuarisent ce financement et confirment le statut du CNFPT, établissement national, paritaire et déconcentré.

Dans le contexte de « big bang territorial » (réformes territoriales, mutualisations forcées, rationalisations budgétaires, réorganisations qui entraînent des conséquences dramatiques sur les services publics), la formation professionnelle de tous les agents territoriaux constitue encore plus un enjeu de grande ampleur, aussi bien pour les agents et les collectivités, que pour l'organisation et la continuité des services publics de proximité.

158 000 agents territoriaux travaillent dans les 1515 collectivités de notre région, et un tiers sont âgés de plus de 50 ans : 42 % d'entre eux partiront à la retraite d'ici 5 ans. Nous exigeons la mobilisation de tous les responsables politiques et administrations publiques, pour aborder ce défi lancé au Service Public Territorial.

Dans le cadre de cette mobilisation, la délégation régionale du CNFPT et son Conseil Régional d'Orientation doivent affirmer leur rôle auprès des agents impactés par les réformes consécutives, pour anticiper les besoins de formation professionnelle découlant des évolutions de l'organisation des services publics et de leurs missions.

De même, le CNFPT doit jouer un rôle essentiel en matière de préparation des concours et des examens. Cela exige, en amont, que ceux-ci soient organisés par les Centres de Gestion et que les postes soient déclarés par les employeurs.

Avec ses mandatés siégeant dans les instances régionales du CNFPT, la CGT prendra toutes les initiatives nécessaires pour que toutes les collectivités locales se conforment à la loi et élaborent leurs plans de formation, et pour que les Maires, les Présidents et leurs représentants assument leurs responsabilités au sein de toutes les instances du CNFPT.

Sainte-Tulle, le 11 mars 2016